



RUE LAMARTINE 16BIS | 1203 GENÈVE
TÉL. 022 344 89 90 | FAX 022 344 89 31
SECRETARIAT@FCLR.CH | WWW.FCLR.CH

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008



TABLE DES MATIÈRES

- 3 · PRÉSENTATION DE LA FCLR**
 - 5 · LE MOT DE LA PRÉSIDENTE**
 - 7 · LES REMERCIEMENTS**
 - 9 · FOCUS SUR 2008**
 - 12 · LES GROUPES DES CENTRES**
 - 13 · ACTIONS 2008 · FORMATION**
 - 15 · ACTIONS 2008 · FORUM FCLR**
 - 16 · ACTIONS 2008 · COMMUNICATION**
 - 17 · LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA FCLR**
 - 18 · ACCUEIL ET SOUTIEN ASSOCIATIF**
 - 19 · ACTIONS DU COMITÉ**
 - 21 · LE CONSEIL DE FONDATION, ANNÉE 2008**
 - 22 · LES COMMISSIONS DE LA FASE**
 - 36 · PROTOCOLE FASE - POLICE**
 - 37 · LE GROUPE DE RÉVISION DE LA CCT**
 - 38 · BILAN ET PERSPECTIVES**
 - 40 · LES RAPPORTS FINANCIERS**
-

Les buts de la FCLR sont

- **regrouper** les associations de Centres
- **améliorer** les possibilités d'action des associations
- **défendre** les intérêts des associations et ceux de leurs usagers
- **favoriser** la coordination et la collaboration entre associations
- **soutenir** les associations dans leurs tâches
- **représenter** ses associations membres à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle

La **FCLR** est l'un des quatre partenaires de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASc). Elle est représentée au Conseil de la Fondation par six membres de son comité élus par son Assemblée générale.

La FCLR en 2008 c'est

- **42 associations** de Centres de loisirs et de rencontres, maisons de Quartier, jardins Robinson, terrains d'Aventure
- **320** membres de comités de gestion
- **2500** membres associatifs
- Plus de **30'000 heures** de travail bénévole pour la gestion et dans les actions des Centres
- **1** secrétariat permanent
- **1** comité de 9 personnes, dont 6 membres sont délégués au Conseil de Fondation
- Plus de **3'000 heures** de travail des membres du Comité

La Fédération défend les valeurs et les objectifs généraux de la Charte Cantonale des Centres.

Le comité de la FCLR

Madame Katia Merlino	Présidente <i>(Jardin Robinson d'Onex)</i> FASe : déléguée au Conseil de Fondation, membre du Bureau, Présidente de la Commission Action-Centres, membre de la Commission Allocation-Ressources
Monsieur Jean-Marc Goy	Vice-président <i>(Maison de Quartier de St-Jean)</i> FASe : délégué au Conseil de Fondation, Président de la Commission CEP, membre de la Commission Allocation-Ressources
Monsieur Bernard Dosso	Trésorier <i>(Centre de Loisirs de Carouge)</i> FASe : délégué au Conseil de Fondation, Commission des Finances, membre de la Commission Allocation Ressources
Monsieur Alexandre Ariosa	Membre <i>(Maison de Quartier Asters-Servette)</i> FASe : délégué au Conseil de Fondation, Commission Ados -Eté
Madame Christine Bakker	Membre <i>(Maison de Quartier des Eaux-Vives)</i> FASe : déléguée au Conseil de Fondation jusqu'en juin, Commission Mobilité – Formation
Madame Nicole Bobillier	Membre <i>(Le Chalet)</i> FASe : membre de la Commission Action-Centres
Madame Kete Fluck	Membre <i>(Centre de Loisirs de Chêne-Bourg)</i> FASe : déléguée au Conseil de Fondation depuis juillet, membre de la Commission Mobilité - Formation
Madame Jackie Tanaka	Membre <i>(Maison de Quartier des Eaux-Vives)</i> FASe : membre de la Commission Mobilité - Formation dès juin
Monsieur Richard Noli	Membre <i>(Maison de Quartier des Pâquis)</i> FASe : délégué au Conseil de Fondation, membre de la Commission Action-TSHM, de la Commission paritaire et du Groupe pour la révision de la CCT

L'équipe professionnelle

Claude Bodmer	Coordinateur à 90 %
Nadia Mayor	Coordinatrice à 90 %
Florence Fragnière	Secrétaire sociale à 65 %
Maria Amelia De Pinho	Entretien des locaux 5 %

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2008 a débuté avec la finalisation du Contrat de prestations entre l'Etat et la FASE. Après de nombreuses discussions, la signature a pu être apposée sur le document. Pour les trois ans à venir, l'Etat demande à la Fondation de mettre l'accent, outre ses tâches de prévention et d'intégration habituelles, sur quatre domaines particuliers :

- Les jeunes en rupture
- Les réseaux d'enseignement prioritaires (REP)
- L'harmonisation de l'horaire scolaire (HarmoS)
- L'assistance éducative (art. 13 DP min.)

Ce dernier domaine d'action fait prendre un virage notable à la Fondation, introduisant une mission purement éducative et excluant de fait, dans son fonctionnement, le partenaire associatif.

En juin, n'ayant toujours pas de nouvelles du Conseil d'Etat sur l'octroi, par le FEC (Fonds d'Équipement Communal), d'une subvention extraordinaire d'un montant de 417.000 francs, le Conseil de Fondation planifie des mesures d'économies drastiques. Ces mesures touchant principalement les prestations et, par là, les salaires qui composent le 96% du budget de la Fondation.

Les mesures telles qu'énoncées sont refusées par 9 non, 3 oui et 1 abstention. Le Conseil mandate la Commission des finances pour faire de nouvelles propositions.

Au vu de la réponse négative du Conseil d'Etat sur l'octroi d'une aide supplémentaire, le bureau de la FASE s'est vu contraint, dans l'urgence (le 22 août), de prendre des mesures d'écono-

mies, afin de ne pas aggraver le déficit déjà prévu pour l'exercice 2008.

En septembre, les mesures proposées sont rejetées par une majorité du Conseil. Pour la FCLR et ses associations membres il n'était pas admissible de faire payer les enfants et leurs familles en supprimant les centres aérés d'automne. Malgré les efforts supplémentaires effectués par les Communes et les associations, le financement des mécanismes salariaux, imposés mais non couverts par l'Etat, provoquent ce grave déséquilibre budgétaire (417.000 francs).

Automne 2008, une lame de fond s'abat sur le monde associatif, tout se précipite. Le magistrat en charge du DIP, en accord avec l'ACG (association des communes genevoises), intervient et propose une modification de la loi sur les centres de loisirs J6 11, donnant la majorité des sièges du Conseil de Fondation aux financeurs (Etat et Communes).

Prétexte ou pas, ce coup de force politique a gravement entaché le partenariat, en faisant payer les associations et le partenaire personnel, cela nonobstant l'attitude d'ouverture et de dialogue montrée jusqu'à ce jour. Les associations se sont engagées, depuis 40 ans, pour un partenariat inventif, souple, adaptable aux spécificités de chacun selon son quartier ou sa commune.

Nous avons dû provoquer le débat au Grand Conseil par une lettre aux députés et une tournée des partis politiques afin de faire valoir le point de vue du monde associatif, sinon, le projet de loi aurait été voté sur le siège, en urgence, sans débat de fond.

Lors de ces rencontres avec les politiciens, nous avons constaté une méconnaissance de l'action des comités de gestion des Centres, notamment autour de :

- la nécessité du travail de réseau réalisé par les associations
- leur rôle prépondérant dans l'amélioration de la vie d'un quartier ou d'une commune
- l'importance de développer cette proximité avec la population.

Beaucoup s'interrogent sur les conséquences possibles de ce renversement de majorité ?

- voir les comités de gestion privés de décider du sens de leurs actions en leur laissant uniquement le poids des responsabilités ?
- un découragement des citoyens membres de comités dans leur investissement ?
- la disparition de la voix associative dans cette structure ?

L'avenir nous le dira, mais d'ores et déjà nous constatons, après la colère et la déception, beaucoup de découragement et, surtout, d'innombrables questions.

Après les propos élogieux tenus par des députés, lors des débats du 5 décembre au Grand Conseil sur le travail des associations de Centres, la FCLR se veut optimiste. Elle attend de ses partenaires qu'ils fassent la preuve de l'importance des Associations dans la mise en œuvre de la politique sociale.

Les associations apportent leur contribution à l'intérêt général, au regard des évolutions de la société et des problèmes rencontrés par la population. Dans un contexte d'insécurité sociale, d'un développement de la précarité et d'un isolement de certain-

nes familles, les associations sont devenues des vecteurs du lien social et les bénévoles des acteurs sociaux à part entière. Ils sont une richesse, ils sont une compétence au service du Projet institutionnel du Centre par leur connaissance du quartier, de son fonctionnement, de son histoire, de ses atouts. Les habitants des quartiers comptent sur les associations de Centres pour qu'elles les représentent et tiennent compte de leurs besoins.

La FCLR garde son cap : elle tient à maintenir l'ouverture au dialogue démocratique avec ses associations et elle aspire à être garante de l'expression de leur citoyenneté.

Aujourd'hui plus qu'hier, la FCLR doit pouvoir partager avec ses membres et ses partenaires une vision, des valeurs et des objectifs du travail social et de l'animation socioculturelle. Nous espérons que le Projet institutionnel de la FASE qui s'élabore nous y aidera.

Katia Merlino
Présidente

«Si nous ne voulons pas que notre objectif d'un monde meilleur et plus sûr pour tous reste lettre morte, nous aurons plus que jamais besoin de l'engagement des volontaires.»

Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies

REMERCIEMENTS

En cette année de grands bouleversements, l'équipe de professionnels de la Fédération a été grandement sollicitée. En effet, entre le contrat de prestations, mais surtout le changement de la loi J611 intervenu au mois de décembre, rien ne leur aura été épargné !!! Combien de réunions, de rencontres, de séances de comité et d'AG ont-ils dû planifier dans un temps donné très court. Nos neurones, mais surtout les leurs ont fonctionné à plein régime. Un grand merci.

En premier lieu nos deux coordinateurs : chère Nadia, cher Claude, cette année plus que toutes les autres, le comité a été heureux et reconnaissant de pouvoir compter sur vous. Par votre volonté de défendre la place associative au sein de cette structure, vous avez contribué à ce que nos actions puissent répondre le plus précisément possible aux attentes de nos membres. Merci à vous deux pour votre conviction et votre appui qui renforcent la cohésion du comité et nous permettent de garder le cap.

Remerciements également à Florence qui, à chaque jour qui passe, ensoleille nos journées de son rire et de ses calembours. Sa grande efficacité dans la gestion du quotidien contribue à l'équilibre essentiel de cette dynamique équipe.

Nous voudrions aussi remercier dans ce rapport tous les bénévoles pour leur engagement au quotidien dans leurs associations, ainsi que pour leur constance à nos Assemblées Générales et au Forum. Merci pour votre soutien.

Cette année nous avons pu compter plus particulièrement sur

plusieurs membres de comité qui ont répondu aux sollicitations de la FCLR :

M. André Krummenacher qui a mis à disposition ses compétences comptables pour la formation des bénévoles.

M. Motoo Tanaka, M. Pascal Thurnherr et M. Jean-François Chal, qui, pendant l'année écoulée, ont représenté la FCLR aux côtés des délégués au Conseil de Fondation dans les diverses commissions.

Mme Laurence Schenkel-Coste, M. Pascal Thurnherr et M. Joël Basler pour leur appui dans la négociation du Contrat de prestations Etat-FASe.

Un merci particulier à M. Pascal Thurnherr qui a mis à disposition son carnet d'adresses et a organisé les rencontres avec les différents partis politique que nous sommes allés rencontrer lors de notre marathon hivernal.

Il faut aussi saluer l'engagement de M. Carlos Da Silva, vice-président du Rado, qui a démissionné cette année.

Un grand merci pour le travail accompli.

Il faut aussi saluer l'engagement des Présidentes et des Présidents de Centres qui ont démissionné cette année :

Un grand merci pour votre engagement et votre conviction qui ont contribué, durant des années, à répondre aux besoins des usagers et des habitants dans un souci de prévention et pour une meilleure qualité de vie.

Au sein du comité de la FCLR

Cette année deux personnes quittent le comité.

Le premier départ est celui de Christine Bakker qui, après plusieurs tentatives, a confirmé son souhait de pouvoir bénéficier pleinement de sa retraite afin de parcourir le monde et surtout s'adonner à son futur rôle de grand-maman. Merci à elle d'avoir cédé à mon souhait de pouvoir compter sur elle encore ces deux dernières années. Je suis heureuse d'avoir pu bénéficier de son appui au cours des différentes batailles qui ont jalonné notre parcours. J'aimerais la remercier également pour sa confiance et son assiduité dans la défense du monde associatif au sein de la FASE. Nous lui souhaitons une heureuse retraite et espérons recevoir de temps en temps un petit mot des contrées qu'elle ira découvrir.

Le deuxième départ est celui d'Alexandre Ariosa qui, pour des raisons professionnelles et autres futurs engagements, n'assurera plus les charges de : membre du comité, de délégué au Conseil de Fondation et membre de la Commission Ados-Été. Sa jeunesse et sa fougue vont faire grand défaut au comité qui a pu profiter de ses interventions quelquefois musclées pour entamer des débats animés et fructueux ! Le comité se joint à moi pour lui souhaiter plein succès pour ses futurs projets.

Au nom de la Fédération, je remercie également :

Monsieur Charles Beer, Conseiller d'Etat
Les autorités du Canton et des Communes qui contribuent et soutiennent les Associations de Centres et la FASE.
Monsieur Alain-Dominique Mauris,
Président de la Fondation
Les membres du Conseil de Fondation
Monsieur Claude Dupanloup,
Secrétaire général de la FASE
Les collaborateurs du SAFASE
La Ville de Genève, au travers de son magistrat
Monsieur Manuel Tornare et de la Délégation à la Jeunesse
Toutes les équipes de professionnels qui œuvrent au quotidien aux côtés de nos comités

Et, pour finir en apothéose, je remercie les membres du Comité de la Fédération, mes compagnons de route !

Katia Merlino
Présidente

FOCUS SUR 2008

Nous pouvons considérer l'année écoulée comme «exceptionnelle», preuve en est le nombre élevé des assemblées générales que la Fédération a organisées. De quatre en moyenne, le rythme s'est accéléré et a passé à huit.

Ce chiffre élevé démontre la vigueur de la participation démocratique au sein de la FCLR, mais surtout l'importance des sujets et des enjeux nécessitant discussions et prises de positions.

Comme nous l'annonçons dans le *Féder'infos* de janvier 2008, «après un hors d'œuvre de choix, le Projet institutionnel de la FCLR, il faudra s'attaquer au Contrat de prestations entre la FASE et l'Etat». Ensuite, les problèmes d'équilibre budgétaire de la Fondation, en deuxième partie d'année, se termineront par une crise majeure de l'institution : intervention de l'autorité de tutelle (DIP), dépôt d'un projet de loi (10383) modifiant la loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (J 6 11). Le projet est accepté par le Grand Conseil dans sa séance du 5 décembre 2008, donnant ainsi la majorité des sièges du Conseil de Fondation de la FASE aux bailleurs de fonds que sont l'Etat et les Communes.

Le projet Institutionnel de la FCLR

Après plusieurs années de travail intense du comité de la FCLR, des membres lors de deux «forums» et avec l'apport final du groupe ad hoc, la FCLR a présenté le Projet institutionnel à ses membres en Assemblée générale le 24 avril.

La réflexion menée a permis à la FCLR de se poser les questions sensibles et complexes de sa place et son rôle dans le partenariat FASE, de clarifier et définir une ligne d'action et des objectifs.

Nous rappelons ici la **déclaration de principes** qui figure en première page du projet et synthétise la volonté des membres :

«La Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres regroupe à ce jour 42 associations. Elle est une véritable association en ce qu'elle promeut des buts clairement affirmés qui servent le bien commun et qui sont reconnus et partagés par ses membres.

En défendant l'organisation associative de chaque Centre, la FCLR assure que tout un chacun puisse prendre une part active à la vie de son quartier, de sa commune et agir sur la qualité de vie de son environnement proche.

La FCLR inscrit son projet dans une orientation de participation citoyenne dans l'animation socioculturelle genevoise.

Dans ce cadre, elle vise à développer des valeurs fondamentales telles que la responsabilité, le respect, la solidarité la créativité et la convivialité.

En travaillant à la promotion et à la défense de la vie associative dans les Centres, la FCLR contribue à la reconnaissance et à la légitimation de l'associatif par les pouvoirs publics.

En qualité de partenaire de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, les Associations réunies au sein de la FCLR mandatent leurs délégués pour qu'ils les représentent et participent aux choix et aux décisions d'avenir, en négociant au mieux pour l'intérêt général, dans le respect de l'autonomie de chaque association de centre».

Toutefois, le chemin n'est pas terminé pour que les associations, par leurs représentants au Conseil de Fondation de la FASE, soient une véritable force de proposition. L'objectif particulier de concevoir une politique commune est encore à réaliser.

Contrat de prestations entre l'Etat et la FASE

En 2005 le Grand Conseil adopte une loi sur les indemnités et aides financières (LIAF, entrée en vigueur au 1 janvier 2006). Cette loi oblige l'Etat à conclure avec chaque institution subventionnée un Contrat de prestations, contrat accompagné d'une loi de financement. La FASE, en contrepartie des prestations fournies, recevra une indemnité financière.

Le contrat a pour but de :

- Déterminer les objectifs visés par l'indemnité
- Préciser le montant et l'affectation de l'indemnité de l'Etat
- Définir les prestations offertes par la FASE
- Fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations

Outre les missions et objectifs fondamentaux actuels de la FASE :

- Maintenir le lien social et prévenir l'exclusion
- Favoriser l'intégration
- Favoriser la citoyenneté, l'action associative
- Favoriser le développement personnel

S'ajoutent les quatre objectifs spécifiques 2009-2011 demandés par l'Etat et qui concernent quatre domaines d'intérêt général pour la jeunesse et son avenir :

- 1• L'insertion des jeunes en rupture
- 2• Le REP (réseau d'enseignement prioritaire) contre l'échec scolaire
- 3• Le changement d'horaire scolaire et HarmoS
- 4• L'assistance personnelle aux mineurs auteurs de délits pénaux et à leurs familles.

L'élaboration de ce Contrat a été attentivement suivie et discutée par un groupe FCLR ad hoc, qui a pu faire valoir ses remarques et amendements par le truchement de son délégué au groupe de travail partenarial. Le Contrat a été accepté par les associations en Assemblée générale le 24 avril 2008, même si des doutes au sujet de l'intégration d'un nouveau secteur de prévention tertiaire à la FASE persistaient (assistance pénale, art. 13 DPmin). Le Conseil de Fondation a adopté le texte du Contrat le 28 avril 2008.

Finances de la FASe et modification de la loi J 6 11

Depuis plusieurs années la FASe connaît des difficultés financières et peine à équilibrer ses budgets. Une des raisons majeures est le montant de la subvention de l'Etat ne couvrant pas les mécanismes salariaux.

«Drame» en cinq actes :

1• Le budget de la FASe 2008 a été voté par le Conseil de Fondation en décembre 2007 avec un montant de financement complémentaire de CHF 490'000 – demandé au Fonds d'équipement communal (FEC), sans une réponse ferme du Conseil d'Etat sur son octroi.

2• Juillet 2008, confirmation de la non entrée en matière du Conseil d'Etat sur la demande de la FASe d'un financement complémentaire.

3• Obligation pour la FASe d'adopter, durant l'été, des mesures urgentes d'économies sur les quatre derniers mois de l'année. Mesures touchant principalement les ouvertures d'accueil aux enfants et aux jeunes.

4• Vote négatif de ces mesures par une majorité du Conseil de Fondation le 29 septembre 2008. Déclenchement de la crise financière et institutionnelle, intervention de l'Etat par le dépôt d'un projet de loi (10383) modifiant la composition du Conseil de Fondation, donnant la majorité des sièges aux partenaires financeurs de la FASe (Etat et Communes) et qui, dans l'exposé des motifs, fait clairement porter la responsabilité des dysfonctionnements de la FASe aux associations de Centres et au personnel.

5• Acceptation par le Grand Conseil, dans sa séance du 5 décembre 2008, en trois débats, de ce projet de loi.

Malgré les vives réactions associatives, cet acte d'autorité des élus genevois montre aux bénévoles-citoyens-contribuables des associations de Centres, leurs places et probablement leurs rôles dans le partenariat de la FASe, car comme le dit l'adage : «qui paie commande».

Le message associatif ne pourra plus s'appuyer sur une majorité de «terrain» (voix de la FCLR et du personnel réunies) mais uniquement sur la pertinence et la force de ses propositions et de ses démonstrations.

Le sujet est repris dans la partie «bilan et perspectives».

LES GROUPES DE CENTRES

Groupe des Centres suburbains

Le groupe des centres suburbains s'est réuni trois fois en 2008.

Lors de chacune de ses séances, les Présidentes et Présidents des Centres présents communiquent des nouvelles de leur association ou proposent à la discussion un sujet qui les préoccupe ou à propos duquel ils souhaitent avoir un échange.

Le groupe a abordé les thèmes de la consommation d'alcool et de produits par les jeunes, des nuisances sonores provoquées par des groupes de jeunes dont les associations sont rendues responsables, et de la Olà.

L'actualité de la FASE a été également traitée à chaque rencontre.

Chacune de ces séances est l'occasion de rencontres et d'échanges entre les bénévoles présents.

Groupe Jardins Robinson & Terrains d'Aventures

Trois séances ont eu lieu durant l'année sur les thématiques suivantes :

- 5 février >
 - Communication
 - Reprise des éléments du Contrat de prestations entre l'Etat et la FASE
 - Evaluation, comment fait-on dans nos lieux ?

- 13 mai >
 - Communication
 - Place des assistants socio-éducatifs dans la structure FASE et quels enjeux ?

- 30 septembre >
 - Infos-échanges
 - Quels besoins dans les JR/TA aujourd'hui ?

La Coordination Centres Ville

La Coordination «Centres-Ville» réunit 15 associations siégeant et organisant leurs activités dans la commune de Genève. Il s'agit des Associations pour l'animation des quartiers des Grottes, des Croupettes et de Monbrillant «Pré en Bulle», du Chalet, du Centre de Loisirs des Franchises - Villars - Vieuxseux, des Centres de Rencontres des Eaux-Vives «La Source», des Pâquis «Créateliers», de l'Espace de rencontres et d'activités pour adolescents «ATB», des Maisons de Quartier des Acacias, des Asters, de Champel, de Chausse-Coq, des Eaux-Vives, de la Jonction, des Pâquis, de Plainpalais, de Saint-Jean.

Elle s'est réunie à six reprises, les 31 janvier, 11 mars, 24 avril, 5 juin, 25 septembre et 20 novembre 2008, pour étudier des sujets aussi variés que les patentes des buvettes, les tarifs des centres aérés, la demande de budget, sa visibilité et sa stratégie de communication, la demande groupée d'équipement et des subventions culturelles extraordinaires, le prêt de locaux, le 45^e anniversaire des associations de centres, la demande de containers de compost, les problèmes FASE/Associations de centres, les relations avec la Délégation à la jeunesse...

Au-delà des sujets ordinaires, ce sont la rencontre avec Manuel Tornare, magistrat en charge du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, l'affaire des patentes des buvettes, le problème des tarifs uniformisés des centres aérés et la modification de la loi J6 11, qui ont particulièrement mobilisé les énergies.

Richard Noli

ACTIONS 2008 - FORMATION

Les bénévoles mettent en œuvre leurs compétences et en acquièrent de nouvelles. Pour que chaque personne membre d'un comité de gestion puisse s'impliquer, jouer pleinement son rôle et augmenter ses connaissances dans les domaines utiles à sa fonction, la Fédération propose des moments de formation et des moments d'échange.

Nos objectifs sont d'offrir non seulement la possibilité d'aborder des domaines en relation avec la mission d'un comité d'association, mais également l'opportunité de rencontrer d'autres personnes engagées dans une association de Centre. Ces rencontres sont l'occasion d'échanges et de partage d'expériences.

Une fois de plus, la somme que la FCLR réserve chaque année dans son budget au financement de formations extérieures pour des membres de comités, n'a pas été sollicitée en 2008.

Accueil des nouveaux dans la structure

Quelques explications sont nécessaires aux néophytes pour comprendre la structure partenariale de la FASE et le fonctionnement associatif, c'est pourquoi des soirées d'information et de présentation leur sont proposées.

En 2008, deux rencontres ont été organisées en collaboration avec le secrétariat de la FASE et en présence des membres du Bureau du Conseil de Fondation.

L'objectif de ces rencontres est de situer l'animation socioculturelle dans l'histoire de la politique sociale dans son environne-

ment actuel, d'expliquer l'organisation des Centres, de la Fédération et de la Fondation, d'en clarifier les missions et les rôles. Cette rencontre a réuni les nouveaux professionnels avec les nouveaux membres de comités.

Pour organiser sa soirée d'accueil destinée aux nouveaux membres des comités, la Fédération attendait l'acceptation du référentiel d'organisation proposé par la Commission Action-Centres. Malheureusement, les événements de l'automne à la FASE ont différé cette présentation. Nous avons dû renoncer à organiser cette soirée.

Les tâches de trésorier

Intervenant : André Krummenacher, trésorier des Créateliens
Participants : 10 personnes

Une soirée consacrée aux tâches inhérentes à la fonction de trésorière ou de trésorier, ainsi qu'aux directives et au contexte légal de la gestion financière des Centres.

Séminaires : «Comment définir des objectifs et des indicateurs d'action ?»

Intervenant : Mehdi Aouda, *chef de projet «politique de la ville», diplômé d'Etat de Directeur de projet d'animation et de développement (INJEP-France)*

Participants : Rive droite 12 personnes
 Rive gauche 11 personnes

En parallèle des séminaires sur le thème du diagnostic et du projet organisés par la FASE pour les animatrices et les animateurs, la FCLR a proposé aux membres des comités des séminaires sur le même thème, deux soirées de deux heures pour chaque rive.

Ces séminaires poursuivaient l'objectif de permettre aux bénévoles d'aborder le thème du diagnostic local en même temps que les professionnels de leur centre, ceci afin d'enrichir le dialogue et le travail commun.

Ces séminaires ont été suivis avec un grand intérêt par les participants. Leur participation a été très active et le débat animé.

Notre regret à propos de ces séances est que seuls quinze centres sur les quarante-deux les aient suivis.

ACTIONS 2008 - FORUM FCLR

«Quels enjeux, quel avenir pour les associations de centres ?»

Pour la troisième fois, la Fédération a organisé le 11 octobre 2008, un forum pour ses membres, à la Maison des Associations.

Dans le contexte sociopolitique et financier actuel, il est primordial pour les associations de centres de mieux cerner les enjeux et d'envisager des pistes pour leurs futurs. Trois conférenciers se sont succédés durant la matinée pour apporter des éclairages tant sur le contexte que sur l'animation socioculturelle, sur les associations et leurs rôles aujourd'hui :

- «Animation, professionnel et association : enjeu et limite du modèle» par Gabriel Bender, sociologue et historien, professeur à la HES santé-social du Valais.
- «Contrat de prestations entre Etat et Associations : sous-traitance ou partenariat ?» par Jean-Marc Denervaud, Philosophe, formateur d'adultes, président de la Fédération des organisations de coopération.
- «Besoins des populations et participation citoyenne. La dynamique participative, le diagnostic et les territoires» par Medhi Aouda, sociologue, travailleur social et chargé de projet.

La journée s'est poursuivie par une «table ronde», échanges et débat sur la thématique, avec le Président de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), Monsieur Alain-Dominique Mauris, Madame Simone Irminger, directrice-adjointe du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse

et des sports de la Ville de Genève, Monsieur Claudio Deuel, délégué à la jeunesse de la Ville de Genève ainsi que les trois intervenants du matin.

En fin d'après-midi, le Conseiller d'Etat, M. Charles Beer, s'est joint à la table ronde pour répondre aux questions sur sa proposition de modification de la loi J 6 11.

La pertinence de l'animation socioculturelle en 2008, la place et le rôle des associations et des bénévoles dans un dispositif public, les limites du modèle associatif, toutes ces questions complexes ont reçu des éclairages ou des réponses nuancées, qui seront sources de réflexions pour les membres et leurs comités.

ACTIONS 2008 - COMMUNICATION

Féder'infos, nouveau départ.

Après un premier numéro en janvier, la parution de cette «lettre électronique» a été interrompue faute de journaliste. Après cette vacance de plusieurs mois, la FCLR a trouvé en la personne de Cécile Aubert sa nouvelle plume. Articles courts mais étayés, quelques brèves et un calendrier peuvent ainsi informer les membres des comités de gestion des associations de centres sur les sujets d'actualités de la vie de la Fédération et de la FASE :

Numéro d'octobre 2008

«Nouvelles du Conseil de Fondation» et «La Constituante»

Numéro de novembre 2008

«La FASE en crise, la Fédération se mobilise»

Pour la suite nous essaierons d'une part de régulariser la parution à un numéro par mois et d'autre part de revoir la maquette en intégrant de la couleur et des photos.

Site Internet FCLR.CH

Dès juin, les neurones du groupe de réflexion sur la communication ont phosphoré. Une nouvelle ligne graphique est à l'étude, un nouveau «logo» ainsi qu'un site internet transformé sont programmés pour la fin de l'année 2008. La surprise aura lieu au printemps 2009.

Plaquette et memento

Compte tenu des évènements de l'automne sur la modification de la loi J 6 11 et de la réorganisation de la FASE en 2009, le comité a décidé de repousser l'édition de ces documents.

«Garden party» à la Villa Marillier

Soleil, grillades et bonne compagnie sont les ingrédients de ces désormais traditionnels moments conviviaux de la Fédération. Bénévoles des associations, présidentes et présidents, membres du comité de la FCLR et professionnels du secrétariat partagent repas et idées dans le jardin.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA FCLR

La Fédération a organisé huit assemblées générales au cours de l'année 2008. Les participants ont été accueillis dans les lieux suivants: Le Chalet, la MQ des Eaux-Vives à 2 reprises, le Centre de Loisirs de Lancy Marignac, celui du Grand-Saconnex, la MQ de Plainpalais, celle des Pâquis et enfin la MQ des Acacias.

Vingt-cinq centres ont, en moyenne, répondu présents à ces soirées.

L'assemblée générale d'information du 30 octobre invitait M. Charles Beer, Conseiller d'Etat, à s'exprimer au sujet du plan d'actions du Conseil d'Etat suite au refus des mesures d'économies par le Conseil de Fondation.

ACCUEIL ET SOUTIEN ASSOCIATIF

Accueil quotidien

Le secrétariat de la FCLR, sis à la rue Lamartine, a assuré une permanence téléphonique et une présence du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Le but de cet accueil est d'informer, de répondre aux questions, d'écouter, et de conseiller les membres qui le souhaitent, ainsi que les partenaires de la FCLR.

Assemblées générales des Centres

Les membres du comité et les professionnels de la Fédération ont réussi à représenter la FCLR dans presque tous les Centres à l'occasion des Assemblées générales des associations. Cette participation est relativement difficile au vu des agendas de chacun et du nombre d'Assemblées générales qui se déroulent le même soir, le délai pour planifier ces dernières étant fixé au 31 mars.

Accompagnement, conseils et soutien aux comités

Des membres du comité et les professionnels se sont également rendus dans les Centres sur demande de quelques comités qui ont souhaité, notamment, mieux comprendre la structure, s'informer sur un dossier précis, clarifier des procédures, être accompagnés dans un processus de réflexion.

L'appui au comité du JR Onex s'est poursuivi en 2008.

Les coordinateurs ont apporté leur aide à la réflexion sur le Projet institutionnel à plusieurs comités et équipes de Centres.

Le comité a également répondu à plusieurs invitations à des fêtes et événements dans les Centres.

Dossier SAP

Le secrétariat a centralisé les demandes d'autorisation au Service des Autorisations et Patentes et assuré le suivi.

Les statuts des associations

Quelques associations ont dû ou voulu modifier leurs statuts au cours de l'année 2008 et ont fait appel au comité de la FCLR, dont le rôle est d'être disponible pour fournir des renseignements, des conseils ainsi que pour les corrections indispensables.

La rédaction de statuts doit répondre aux exigences du Code civil suisse ainsi qu'à certains textes de référence (Loi J 6 11, Statuts de la FCLR et de la FASe) qui participent de l'organisation et de l'activité desdites associations. C'est aussi pour venir en aide à ces comités que la Fédération leur propose un modèle de statuts assorti de commentaires qui donnent une certaine lisibilité supplémentaire à cette tâche souvent jugée ingrate.

Nouvelle Association Espace Undertown

La nouvelle association Espace Undertown a fait sa demande d'adhésion à la FCLR en septembre 2007. Son adhésion sera proposée en Assemblée générale en février 2009.

ACTIONS DU COMITÉ

L'année 2008 a été une année extrêmement chargée pour les membres du Comité de la FCLR.

Lors de chaque séance, un point de communication fut à l'ordre du jour pour les délégués et les commissaires du Conseil de Fondation et du Bureau. Les dossiers suivants ont été traités :

21 janvier

Contrat de Prestations Etat-FASe
Préparation AG 29 janvier

4 février

Répartition des AG de Centres
Retour AG FCLR du 29 janvier
Renouvellement des mandats délégués FCLR

10 mars

Préparation AG du 2 avril (Contrat de Prestations et protocole FASe-DéJ-Police)
Préparation AG statutaire du 24 avril
Assistants Socio-Educatifs (ci-après ASE) : état de situation

31 mars

Préparation AG du 2 avril
Préparation AG statutaire du 24 avril
Dossier ASE

7 avril

Analyse et commentaires de l'AG du 2 avril et propositions
Projet Institutionnel FCLR
Préparation AG du 24 avril

19 mai

Préparation AG du 12 juin
Retour AG statutaire
Forum Associatif

9 juin

Conseil de Fondation du 16 juin (rapport FASe 2007, dossier ASE, finances 2008)
Mobilité Personnel FASe : élaboration d'une position FCLR
Fonctionnement interne du comité FCLR (constitution d'un groupe de travail)

14 juin

Conseil de Fondation du 16 juin
Fonctionnement interne du comité
Organisation du Forum de l'automne

1^{er} septembre

Préparation AG du 16 septembre
Commissions FASe
Forum FCLR du 11 octobre
Travail des Commissions FASe
La Constituante : information (FAGE)
Stratégie de communication (ligne graphique, site Internet, plaquette, Fédér'infos...)

29 septembre

Formulation résolutions de l'AG du 16 septembre
Forum FASe du 15 novembre
Point de situation comité FCLR

6 octobre

Préparation entrevue avec M. Charles Beer,
Forum FCLR du 11 octobre
Forum FASe du 15 novembre
Ligne graphique FCLR
Mesures d'économie (suite)

27 octobre

Préparation AG d'information 30 octobre
Préparation Forum FASe du 15 novembre

10 au 13 novembre

Rencontre avec le député libéral M. Slatkine le 10 novembre
Rencontre avec les députés verts le 11 ou le 12 novembre
Rencontre avec le président M. Longet et Mme Torracinta députée le 13 novembre

Préparation AG du 13 novembre, position FCLR

24 novembre

Préparation de l'Audition par la Commission de l'Enseignement du Grand Conseil
Composition du Conseil de Fondation

8 décembre

Préparation AG du 9 décembre
Forum FASe du 15 novembre

Liste des réunions

Réunions du Comité	15 séances
Bureau de la FCLR	30 séances
Assemblées générales FCLR	8 séances
<i>Assemblée statutaire</i>	1 séance
<i>Assemblées extraordinaires</i>	7 séances
Le Conseil de Fondation de la FASe	6 séances
Le Bureau de la FASe	15 séances
La Commission Gestion - Finances	16 séances
La Commission Allocations Ressources	13 séances
<i>Le Groupe technique</i>	8 séances
La Commission Mobilité-Formation	10 séances
<i>Le Groupe de travail intégration ASE</i>	1 séance
<i>Sous Commission ASE</i>	1 séance
La Commission Action - Centres	5 séances
<i>Groupe de travail Centres Aérés</i>	4 séances
<i>Groupe de travail Giap - FASe</i>	1 séance
La Commission CEP	8 séances
La Commission Action - TSHM	3 séances
La Commission Ados-Eté	8 séances
La Commission Paritaire	Aucune
Le groupe pour la révision de la CCT	17 séances
Forum FCLR du 11 octobre 2008	1 journée
Forum FASe du 15 novembre 2009	1 journée

LE CONSEIL DE FONDATION, ANNÉE 2008

Les représentants de la FCLR au sein du Conseil de Fondation se sont réunis à 6 reprises. Ont été traités, chronologiquement et en grandes lignes, les dossiers suivants :

25 février

Détermination des critères pour l'allocation des moyens aux Centres et Actions TSHM
Contrat de Prestations Etat-FASE
Protocole de Collaboration FASE-DéJ-Police
Bilan de fonctionnement des Commissions FASE

28 avril

Comptes 2007
Fonctionnement des Commissions
Protocole de collaboration FASE-DéJ-Police
Contrat de Prestations Etat-FASE

16 juin

Rapport annuel 2007
Budget 2008
Budget 2009
Organisation interne des Centres
Fonction d'assistants socio-éducatifs (ASE)

29 septembre

Consommation d'alcool par les jeunes : retarder l'âge de la 1^{ère} consommation (projet d'intervention précoce dans les communes)
Situation budgétaire 2008 et mesures d'économies
Budget 2009

Forum partenaires du 15 novembre 2008
Camps adolescents

17 novembre

Plan financier 2009-2011 et projet de budget
Fonctionnement de la FASE
Projet du Conseil d'Etat concernant la modification de la loi J 6 11

Décembre

Budget 2009
Projet Institutionnel FASE
Plan de travail de la FASE pour 2009
Composition du Conseil de Fondation
Projet de communication et information pour accompagner les démarches du Projet institutionnel

LES COMMISSIONS DE LA FASe

Commission Action-Centres

Chaque partenaire est représenté par deux délégués dans la Commission.

La commission s'est réunie 5 fois. Les dossiers traités lors de ces séances ont été :

- La problématique de l'insertion des jeunes
- Les relations comité/équipe
- Les tarifs centres aérés
- La future collaboration GIAP-FASe au sujet de la modification horaire de l'école et les conséquences sur la prise en charge des enfants.

La problématique de l'insertion des jeunes

Pour la commission l'objectif premier est de pouvoir identifier au niveau du terrain comment la FASe aborde et gère cette problématique et quels liens elle entretient avec les autres structures œuvrant dans ce domaine.

Pour une enquête auprès des lieux FASe, un appel d'offre a été lancé en début d'année 2008, l'IES a répondu favorablement à cette appel. Il était prévu qu'à la fin du mois d'octobre, celle-ci transmettrait un canevas de recherche pour vérifier si cela correspondait aux attentes qui avaient été fixées par la Commission. Suite aux difficultés financières de la FASe ce dossier a été gelé et sera repris lorsque la FASe aura terminé son travail quant à l'élaboration de son projet institutionnel.

Relation équipe / comité

Suite à plusieurs difficultés rencontrées sur le terrain entre comité et équipe, la commission a jugé utile de se pencher rapidement sur l'élaboration d'un document de référence FASe énonçant un cadre pour permettre de clarifier les pratiques. Le but de ce document est de pouvoir disposer d'un cadre général tout en permettant de conserver la spécificité de chaque lieu. L'objectif est de présenter comment le centre devrait s'organiser, en décrivant les moyens formels qu'il se donne pour accomplir sa mission et ses objectifs.

La commission a présenté son rapport lors du Conseil de fondation du 16 juin 2008 qui a accepté, à la majorité, que ce document puisse être intégré au règlement interne après avoir précisé le rôle du coordinateur et les relations entre la FASe et les associations.

Suite au changement de la loi et de la réorganisation de la FASe qui en découlera, la commission a décidé de suspendre ce dossier.

Tarifs centres aérés

La nécessité de procéder à une évaluation de l'application du tarif adopté l'an dernier par le Conseil et de ses incidences a été confiée à la Commission.

Au vu du peu de réponses reçues lors de la première évaluation en 2007, la commission avait reporté cette évaluation à l'année 2008. Un groupe de travail a été constitué, un questionnaire a

été élaboré et envoyé aux centres.

Pour pouvoir échanger de vive voix avec les centres, la Commission a auditionné une délégation des centres ville et un centre suburbain, Carouge. Lors de cette audition les demandes suivantes ont été exprimées pour une amélioration du nouveau tarif :

- Une certaine souplesse au niveau de la tarification devrait être maintenue afin de garantir la qualité de la prestation.
- Une diminution du prix plafond ainsi qu'une diminution du prix pour toutes les tranches socio-économiques.
- Tenir compte du nombre d'enfants d'une même famille, qu'ils soient inscrits ou non à un centre aéré, et proposer un tarif unique pour un, deux ou trois enfants.

Après débat, la commission a mandaté un groupe technique afin de faire la proposition d'un nouveau barème, répondant aux souhaits des centres.

Modifications proposées

- Les tranches de revenus n'ont pas été modifiées.
- Le prix plancher a été maintenu à CHF 40.- pour un revenu mensuel de moins de CHF 2'500
- Le prix plafond a été réduit de CHF 295.- à CHF 250.- pour un revenu mensuel de plus de CHF 17'500
- Compte tenu des résultats financiers obtenus, une baisse de prix pour l'ensemble des fourchettes de revenus peut raisonnablement être prévue.

Le Conseil de fondation du 16 février 2009 s'est prononcé sur les points suivants :

Adaptation du tarif actuel :

- **Barème unique pour les centres aérés avec repas**
- **Barème unique pour les centres aérés sans repas**

Propositions visant à des aménagements supplémentaires de tarifs afin de prendre en considération :

a) l'importance du groupe familial (nombre d'enfants à charge inscrits dans des activités payantes

- **Tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants (de 4 à 15 ans) du groupe familial, quel que soit le nombre d'enfants inscrits au centre aéré.**

b) le contexte particulier du quartier ou de la commune :

- **Adaptation possible du barème, dans une limite de 10% en plus ou en moins, en fonction de la politique d'animation du centre.**

La commission préconise également un suivi de l'évolution de l'application du barème par le groupe technique sous forme d'une séance à la fin septembre 2009.

La question d'utiliser le revenu déterminant unifié (RDU) a été soulevée, l'utilisation de ce RDU permettant d'octroyer des prestations plus justes et plus équitables en fonction de la situation familiale des bénéficiaires. Cette piste sera reprise lors de l'évaluation en septembre.

Le conseil de fondation a accepté la proposition du barème unique avec et sans repas, et refusé les deux propositions prenant en considération l'importance du groupe familial et le contexte particulier du quartier ou de la commune.

Collaboration GIAP-FASe au sujet de la modification des horaires scolaires

Afin de répondre aux futurs besoins des habitants suite à la modification de l'horaire scolaire, la FASe a mandaté la Commission Action pour dégager des pistes de réflexions et proposer des thèmes à aborder, notamment avec le GIAP, sur la prise en charge des enfants après l'école.

La Commission a constitué un groupe de travail qui a dégagé quelques points essentiels à discuter lors de la constitution de ce futur groupe.

- **Lien avec d'autres études réalisées ou en cours**
- **Bilan des précédents changements de l'horaire scolaire**
- **Diagnostic de la situation actuelle**
 - Quel ratio pour les prises en charge en dehors du temps scolaire ?
- **Quels nouveaux besoins devraient être couverts**
 - Incidences des changements d'horaire en fonction de l'âge des enfants
 - Situation géographique des principaux lieux d'accueil
 - Complémentarité des actions sur le même territoire
- **Documenter par un inventaire de l'existant**
- **Autres expérience d'accueil extra scolaire**
 - Suisse et autres pays

- **Étudier des scénarios selon les horaires scolaires**
- **Favoriser les synergies**
- **Harmonisation des fonctions GIAP-FASe**
 - Permettre la transversalité des fonctions et promouvoir l'emploi FASe-GIAP
- **Evolution des structures FASe et GIAP**
 - Etudier des modes de collaboration et de fonctionnement permettant d'assurer la meilleure prise en charge possible des enfants.

Ces recommandations ont été transmises au bureau de la FASe. Lors de la future constitution du groupe de travail FASe-GIAP ces pistes seront proposées et discutées.

Les commissions étant suspendues jusqu'à la finalisation du projet institutionnel FASe, la Commission Action-Centres reprendra ses travaux à la rentrée 2009.

Commission Action-TSHM

Chaque partenaire est représenté par deux délégués dans la Commission.

La commission s'est réunie à trois reprises durant l'année 2008 (avant suspension des commissions par le CF dès l'automne)

Dans sa séance du 25 février 2008 la commission a traité les objets suivants :

- Le contrat de prestations Etat-FASe et plus particulièrement les quatre domaines identifiés par le Conseiller d'Etat Charles Beer comme des objectifs sur lesquels la FASe devra porter une attention particulière soit :
 - les jeunes en rupture,
 - les REP,
 - l'harmonisation scolaire,
 - l'assistance éducative.
- Conduites à risques chez les jeunes, le constat est établi qu'une réponse institutionnelle devrait être apportée pour mieux définir la participation des TSHM aux fêtes cantonales, en leur fournissant un cadre d'intervention. Après discussion, le projet cadre d'intervention sera élaboré en tenant compte de la plaquette établie par le groupe de liaison prévention jeunesse (GLPJ) à l'intention des organisateurs de fêtes et de manifestations diverses.

Séance du 28 avril 2008

- Constitution du groupe de travail sur les chantiers éducatifs.
- Encadrement des équipes TSHM : coordination d'équipe, projet de cahier des charges. Les responsables de secteur réactualiseront le document «mandat spécifique TSHM-coordonateur région»
- Boxe éducative : quel projet, quel cadre ?
Echanges de pratiques
- Demande d'intervention dans le cadre de la Fête des vendanges de Russin. Les organisateurs sollicitent la FASe pour bénéficier de la présence de TSHM durant la manifestation d'envergure cantonale. La commission entre en matière, en précisant clairement que la question de la sécurité n'est absolument pas du ressort du TSHM.

Séance du 26 mai 2008

Lors de cette séance plusieurs points de complément ont été repris des réunions précédentes, comme les «chantiers éducatifs», le «cahier des charges de coordinateur d'équipe», ainsi que la proposition de travail en vue de l'adjonction d'un chapitre «TSHM» dans la Charte cantonale.

Richard Noli

La Commission CEP 2008

Chaque partenaire est représenté par deux délégués dans la Commission.

La FCLR a tenu, comme par le passé, à être présente dans cette commission CEP et en a obtenu la présidence en 2007 avec, pour objectif principal, de permettre au travail des bénévoles des centres d'être reconnu, légitimé et apprécié. Elle avait à cœur que tous les partenaires jouent leurs rôles respectifs et soient présents lors des différentes séances.

Lors des premières séances, il manquait malheureusement à chaque fois un représentant des professionnels, un représentant des communes, un représentant de la FCLR. Cette dernière a réagi rapidement en proposant à Pascal Thurnherr (président de la MQ des Acacias) de m'épauler dans cette Commission, puis les communes ont envoyé un représentant et finalement le personnel, par Sébastien Gendre (animateur à la MQ St-Jean), s'est vu représenté à son tour. Ce manque de constance du suivi du travail par tous les partenaires a été dommageable au bon déroulement de cette commission qui a toujours bien fonctionné par le passé.

Rappel du mandat de la CEP

Le Conseil de Fondation de la FASe a mandaté la CEP de *«Promouvoir une culture et des démarches communes permettant à chaque centre (association et professionnels) et TSHM de procéder à l'évaluation quantitative et qualitative de ses actions, en référence aux objectifs définis en lien avec les communes. Se doter d'instruments d'évaluation et de formation à leur utilisation».*

Le but étant, qu'à fin 2010, les associations de Centres et les dis-

positifs TSHM aient «tous les moyens» (outils, matériel méthodologique) nécessaires à l'évaluation de leurs actions, dans le cadre d'une démarche participative.

Le Projet institutionnel des centres représente la colonne vertébrale de la politique d'animation définie et mise en œuvre par l'association sur le territoire qui concerne le centre. Ce document explicite, par le diagnostic effectué et la description des besoins des populations, la prise en compte des spécificités locales et la «coloration» propre à l'association du Centre en question.

Avec l'arrivée des Conventions et des Contrats de prestations, au niveau cantonal et au niveau communal, des Projets institutionnels structurés de manière à mettre clairement en évidence le sens des actions des associations, leurs spécificités et leurs priorités sont une véritable nécessité. Les ressources et les moyens affectés à chacune de ces actions doivent également être mis en évidence. Enfin, la manière de vérifier l'atteinte des objectifs par des critères (les résultats, les impacts) doit également être prévue et mise en place avant l'évaluation.

La FCLR a, dans un premier temps, reçu les Projets institutionnels des Centres et les a analysés de manière générale. Elle a pu se rendre compte qu'ils sont de niveaux d'élaboration très variables d'une association à l'autre. Présentés sous cette forme, ils comportent un risque potentiel, au moment de leur évaluation, d'être jugés peu fiables, voire insuffisants, par les pouvoirs publics financeurs à plus de 90% du fonctionnement des Centres. Ne voulant pas prendre ce risque, elle a jugé opportun de ne présenter que les Projets institutionnels opérationnels et récents à la CEP.

Parallèlement, la FCLR avait d'ailleurs proposé à certains centres, aux professionnels et/ou bénévoles un soutien technique ou «logistique» pour renforcer la solidité de leur Projet, initiative que la CEP dans son ensemble avait applaudi des deux mains.

La Fédération a eu le souci que les diagnostics et la définition d'objectifs pertinents permettent une démarche d'évaluation cohérente; cette dernière sera compromise si l'étape d'établissement d'un diagnostic et de définition d'objectifs pertinents n'est pas acquise et mise en pratique.

C'est pour cette raison que nous avons proposé de réaliser une démarche qui permette :

1. Aux associations et aux professionnels d'être consultés lors de l'élaboration du référentiel commun, en partageant leur connaissance et leur expertise.
2. D'examiner leur Projet institutionnel par rapport à un référentiel institutionnel FASe et au besoin de le compléter.
3. De construire ensuite la démarche évaluative.

Démarche pédagogique

- Rassembler tous les Projets institutionnels des centres (fichiers PDF).
- Procéder à une première lecture des Projets d'après le canevas existant (canevas FCLR sur le Portail FASe).
- Proposition d'un référentiel (ce qui est attendu) pour l'élaboration d'un Projet (diagnostic - objectifs - critères - domaines d'action/prestation - indicateurs - évaluation) = théorie, méthode.

- Définir un mandat pour l'analyse des Projets institutionnels, mandat devant être attribué à une personne extérieure à la CEP et à la FASe. Le suivi du mandat est du ressort de la CEP. (Le rapport intermédiaire à destination de la CEP mettra en évidence les points forts et les éventuels points à améliorer des différents Projets institutionnels).
- Restitution aux centres du rapport intermédiaire (via la CEP).
- Mise en place d'une offre d'accompagnement et de formation pour une mise à niveau des Projets des Centres. Cet accompagnement et cette formation pourront prendre diverses formes: «coaching» par des professionnels d'autres centres ayant déjà réalisé un Projet institutionnel répondant aux critères qui auront été définis dans le référentiel, soutien de professionnels extérieurs (ex. évaluateurs, professeurs de la HES, ...), formation à l'utilisation d'outils tels que le SEPO ou l'EMOFF. Ceci en utilisant le référentiel et le(les) mode(s) d'évaluation retenu(s) par la CEP et avalisé(s) par le Bureau.
- Formation / ateliers à l'évaluation (à articuler avec le degré d'avancement de l'accompagnement susmentionné) : mettre en commun et harmoniser les exigences (attentes).
- Propositions de la CEP au Bureau qui les transmettra au Conseil de Fondation.

Processus de validation de la démarche

- La proposition FCLR est discutée dans la CEP. En cas d'accueil favorable sur le «déroutement», un calendrier et les moyens nécessaires seront déterminés.
- Décision et validation de l'avant-projet par la CEP

- Transmission de l'avant-projet au Bureau
- Présentation au Conseil de Fondation
- Décision du Conseil de Fondation et message de la FASE à l'ensemble des Associations et des collaborateurs
- Engagement du processus

Tâches de la CEP

- Elaborer des éléments du référentiel de projet. Solliciter l'engagement d'une personne qui analysera les Projets institutionnels. Validation des amendements qui ressortiront de la séance avec les centres
- Suivre le processus et l'échéancier
- Etre garante de l'ensemble de la démarche

Jean-Marc Goy
Président de la CEP

Commission ad-hoc Ados-Eté

Chaque partenaire est représenté par deux délégués dans la Commission.

Grâce à la stabilité de la composition de la Commission, la plupart des travaux sont maintenant bien sous contrôle. Pour mémoire, sa présidence est assurée par M. Alain Matthieu. Les représentantes des Communes sont Mme Marie-Rose Charvoz et Mme Béatrice Gisiger, le représentant de l'Etat est M. Olivier Ischer, les représentants des animateurs sont M. Henri Louvrier et M. Jacques Bergholz. Notre Fédération est représentée par M. Alexandre Ariosa et M. Motoo Tanaka.

Nous avons pu nous concentrer sur des aspects qualitatifs plus approfondis, dès lors que la majeure partie des tâches sont maintenant bien connues et maîtrisées par les commissaires. Nous cherchons maintenant à améliorer divers points, notamment au sujet de la communication externe effectuée par la Commission.

Les activités de l'été 2008

Les projets qui nous ont été remis sont de nettement meilleure qualité et rendent les objectifs attendus plus clairs et visibles pour la Commission. La qualité des évaluations est très bonne, nous pensons que cela est dû au fait que nous avons gardé la même approche sur les critères et la forme proposée pour les évaluations.

Cette année, plusieurs projets arrivent à terme, car la Commission ne finance pas plus de deux années de suite un projet. Pour ceux-là, il y a un travail pour pérenniser les activités qui ont été lancées, ainsi que la réflexion et la mise sur pieds de nouveaux projets.

Nom de l'action *Centre / TSHM*

Description courte

Lieux, commentaires

Chaud show à Perly *Equipe TSHM Aïre*

Le mieux vivre ensemble parmi les jeunes. Poursuivre l'effort engagé durant l'année à faire connaître à un maximum d'usagers ce type d'accueil.

Grillades, Sorties nature, Excursion aventure

Voyage à Barcelone *La Source*

Camp culturel et sportif permettant à 15 jeunes de découvrir un autre pays, une autre culture en s'impliquant dans la préparation du projet.

Camp en Espagne

Aventure Nature *ATB*

Activités sensibilisant les jeunes aux problèmes de l'écologie et favorisant la mobilité douce.

9 sorties entre le 4 et le 19 août

Camp Trois-Chêne *«TSHM 3 Chênes»*

Descente de l'Ardèche de 5 jours en canoë avec des jeunes suivis individuellement tout au long de l'année. Financement également par divers travaux.

Camp en Ardèche

Wilson Playground *Positive Soul & Pré-en-Bulle*

Buvette, ateliers sportifs et artistiques, cinéma, jeux, graffitis et sérigraphie, concerts...

Du 3 au 27 juillet de 16h00 à 22h00

Roulotte Vernier *Abarc-Alibi*

Programme festif autour d'une roulotte : Soirées, Grillades, Projections, Après-midis jeux

Du lundi au samedi de 14h00 à 22h00 (durant 6 semaines)

Activités Lac *TSHM Lancy-Salève*

Activités nautiques et ludiques : wake-board, ski-nautique, bouée tractée.

Du 30 juin au 11 juillet de 14h00 à 21h00

Meyrin les Bains *Maison Vaudagne*

Créer un espace «buvette» de détente et d'animation pour les jeunes, sur l'esplanade du Forum Meyrin

Du 30 juin au 18 juillet

Chaises longues Acacias *MQ Acacias*

Chaises longues, animations, jeux et mardis soirs grillades au parc des Acacias.

Du 14 juin au 19 juillet et du 12 au 23 août de 15h30 à 19h30 (mercredi à samedi)

Festival Boxens *Abarc*

Monter un camp de vacances. Montage, animation et démontage d'un festival de musique électro à «l'Abarc».

Du 23 juin au 5 juillet

Opération Sherpa *TSHM Lignon*

Trek au Maroc de 17 jours avec 11 jeunes suivis individuellement tout au long de l'année :

Aspects liés à l'intégration, Problématique identitaire, Conserver une empreinte, Dimension collective, Suivi individuel

Camp au Maroc

La Grève Nautique *groupe de travail, Isabelle Johner-Demierre*

La Grève nautique est mise sur pied par un collectif de travailleurs sociaux indépendants de la Commission Ados-Eté.

Du 25 juin au 23 août de 14h00 à 20h00 les mardis, mercredis, jeudis et samedis et les vendredis jusqu'à 23h00 à Port Choiseul (Versoix)

Halles de la Fonderie *Plainpalais, Acacias, Carouge*

Accueil des 13-18 ans durant 7 semaines : Baby-foot, tennis de table, Mini-foot, mini tennis, Bandes dessinées, Grillades, Goûters, Sorties

Du 23 juin au 22 août, du lundi au vendredi de 15h00 à 19h00,

les mardis et vendredis jusqu'à 22h00

Camp Futbol *BUPP*

Projet abandonné en juin faute de participants. La subvention n'a pas été versée.

Participation à la «Copa Catalunya», tournoi de foot à Barcelone

Du 5 au 12 juillet

Les Jeux de Genève *La OLA*

Le nombre d'équipes inscrites étant insuffisante la journée a été annulée.

Organisation dans le cadre de l'Eurofoot d'une journée sportive interquartier et intergénérationnelle : tournoi de football et course d'estafette.

Les frais engagés par les organisateurs de cette manifestation ont été financés à hauteur de CHF10'000.- par la Commission Ados-Eté.

Samedi 14 juin

Les Jeux de Genève est un exemple de la difficulté de travailler entre les différents acteurs de la FASE. En effet, l'organisateur souhaite que des équipes de 40 à 50 personnes (de tous âges) soient constituées par différentes Maisons de Quartier. Cette communication a été faite en Mars : il n'y a pas eu de communication directe avec les Centres, ce qui a conduit à un déficit d'équipes. Pour les quelques cas où une interaction personnalisée a été faite, il n'a pas été possible de rassembler la totalité du nombre de membres nécessaires par équipe.

A l'avenir, pour qu'un tel projet rencontre du succès, il nous semble important que l'implication des Maisons de Quartier soit mise en œuvre avec plus de communication personnalisée, et non pas uniquement avec des affiches et des flyers.

En vue pour 2009

La Commission cherche à obtenir un meilleur suivi des activités en répartissant l'accompagnement de chaque projet par un commissaire, tout au long de sa durée de vie, la conception, son exécution et son évaluation.

Un effort spécifique d'évaluation des méthodes de communication de la Commission sera aussi mis en œuvre afin de mieux présenter ce qui est proposé par la Commission Ados-Eté.

*Motoo Tanaka
Alexandre Ariosa*

Commission des Finances

Chaque partenaire est représenté par un délégué dans la Commission.

Au cours de ses 16 réunions en 2008, la Commission a principalement abordé les dossiers concernant la TVA, le PFP (plan financier pluriannuel), le budget 2008 et les mesures d'économies ainsi que le budget 2009.

Tous ces sujets ont fait l'objet d'après discussions, non seulement au sein de la Commission, mais aussi lors des assemblées Générales extraordinaires de la FCLR.

Œuvrer au sein de la Commission des finances n'est pas chose facile car il faut toujours concilier les impératifs de gestion de l'entité économique qu'est «l'entreprise FASE» avec les attentes des Associations. Ces dernières consomment la majeure partie des ressources disponibles et sont, à ce titre, les premières touchées lorsqu'il s'agit de proposer des mesures d'économies pour équilibrer les comptes.

Il est évident que le point de vue sur l'ensemble de la situation n'est pas le même selon qu'on le regarde en tant que membre d'un comité ou en tant qu'un des 4 partenaires de la Commission. Dans le premier cas, la tendance est de privilégier la proximité, le cas particulier du Centre, alors que dans le deuxième cas, il faut faire abstraction du particulier pour se focaliser sur l'ensemble. Le commissaire vit cette dualité à toutes les séances et participe aux décisions en espérant avoir défendu au mieux les Associations, tout en ne mettant pas en péril la survie de la FASE.

Bernard Dosso
Commissaire CF

Commission ad hoc Allocation-Ressources

Cette Commission a pour mandat de déterminer une dotation en postes de travail et frais liés qui permette de fournir les prestations de base selon des critères objectifs. Cette dotation concerne les Centres et les unités TSHM.

Un sous-groupe de travail, le Groupe Technique, a été constitué pour élaborer un modèle d'allocation. Ce dernier, encore en chantier, tient compte des populations des zones d'influence des Centres et des critères socio-économiques, avec une part réservée de ressources pour répondre aux spécificités de chaque Centre et unité TSHM.

Ce modèle a été présenté à cinq Centres et une unité TSHM pour valider la démarche et surtout déterminer les critères liés aux spécificités de chacun.

A terme, ce modèle devra d'abord être entériné par la Commission ad hoc Allocation-Ressources, puis soumis au Conseil de Fondation qui décidera de son application et des modalités.

Bernard Dosso

Membre de la commission ad hoc Allocation Ressources
Membre du Groupe Technique

Commission Formation-Mobilité

Chaque partenaire est représenté par deux délégués dans la Commission.

Au 1^{er} semestre de l'année 2008 la Commission a poursuivi sa réflexion sur l'introduction ou non de la profession d'Assistant(e) Socio-éducatif(ve) (ci-après ASE) au sein du personnel FASE, auprès des associations affiliées.

Rappel des positions des partenaires

- FCLR : ouverture envisageable pour autant qu'assortie de solides garanties.
- L'Etat et les Communes : d'office favorables mais prêts à discuter des conditions et modalités d'introduction.
- Les professionnels : défavorables aussi longtemps qu'un certain nombre de questions n'avait pas reçu réponse satisfaisante.

Résolution de la FCLR proposée au Conseil de Fondation du 16 juin 2008 :

Au vu de l'avancée des travaux de la commission Gestion-Formation/Mobilité et des recommandations émises, la Fédération est favorable à l'introduction d'ASE au sein de la FASE. Toutefois, des interrogations subsistant encore, cette introduction est soumise aux conditions suivantes :

- *Introduire les ASE par étapes dans des Centres pilotes, ceux-ci étant limités à 3, voire 4.*
- *Définir, d'ici fin 2009, la politique générale de formation de la FASE et l'intégration des ASE dans cette politique.*

- *Charger le Bureau de mettre sur pied un groupe de pilotage. Ce groupe a pour tâche notamment d'élaborer les conditions-cadre de cette intégration et les procédures adéquates en accord avec le Bureau.*

Le groupe de pilotage assure le suivi et en rend compte régulièrement à la commission. Celle-ci transmet un point de situation au minimum 4 fois par an au Bureau de la Fondation.

- *Un rapport intermédiaire est rendu un an après le début de cette étape et présenté au Conseil de Fondation, ainsi qu'un bilan après deux ans pour une prise de décision sur une extension éventuelle.*

- *Dans le cas contraire, la Fédération refusera l'introduction des ASE dans la structure FASE.*

Mise aux voix, la résolution de la Fédération ainsi amendée est acceptée par le Conseil de Fondation à l'unanimité des membres présents.

Soumis au vote, le rapport de la Commission Gestion-Formation/Mobilité est approuvé par le Conseil de Fondation par 10 oui et 3 non.

Lors du débat final, la présidente de la FCLR, Mme Katia Merlino a - très judicieusement - précisé que diverses questions restent encore posées notamment concernant le rôle que les ASE tiendront au sein des Centres et quelles tâches ils pourront assumer.

Pour rappel, la décision initiale du Conseil de fondation ouvrant les travaux de la commission sur l'introduction de l'ASE, en 2007:

Décision du Conseil de Fondation dans sa séance du 8 octobre 2007 sur l'intégration dans les lieux FASE de la fonction Assistant(e) socio-éducatif(ve) :

Lors de la séance du 8 octobre 2007, et suite à la présentation du rapport par la Commission Formation-Mobilité, le Conseil de Fondation a pris acte des recommandations formulées par le Bureau, à savoir :

- Adopter une position de principe favorable à l'intégration de cette nouvelle Fonction tout en réservant la décision sur les modalités d'application.

- Renvoyer le dossier à la Commission afin de réunir les éléments de réponses aux nombreuses questions soulevées et d'en faire rapport dans un délai de trois mois.

Par conséquent, le Conseil demande à la Commission Formation-Mobilité d'élaborer des **propositions permettant de définir les conditions d'emploi pour cette nouvelle fonction** et, cas échéant, de préciser les points qui nécessiteraient des modifications ou adjonctions aux dispositions existantes.

Sur la base du rapport complémentaire que la Commission devra fournir avant le 1^{er} mars 2008, le Bureau précisera les **modalités d'intégration de la nouvelle fonction d'ASE** et portera ce point à l'ordre du jour du Conseil de Fondation pour décision finale dans le courant du 1^{er} semestre 2008.

Lors de cette procédure, la Commission Formation-Mobilité ainsi que le Bureau prendront en considération les éléments ressortant

1. du projet de loi du Conseil d'Etat (PL-10080) visant à «augmenter le nombre de certificats fédéraux de capacité (CFC) dans les domaines de la santé et du social, petite enfance incluse».
2. de la description cantonale de la fonction type d'Assistant(e) socio-éducatif(ve) adoptée le 1er mars 07 par la Commission cantonale formation-emploi (CCFE). Ces deux documents sont annexés au présent acte de décision.

Lors de la séance de la Commission en septembre, les membres accueillent Madame Jackie Tanaka, déléguée de la FCLR, qui succède à Madame Christine Bakker.

Commission mobilité, de septembre à décembre, a traité de la politique de formation du personnel de la Fondation

Pour aborder ce nouveau sujet de réflexion, les membres de la Commission expriment quelques souhaits :

- Connaître la proportion du personnel se formant régulièrement et celle se formant très peu ou pas du tout
- Connaître le type de formation recherché par les animateurs
- Etablir une succincte cartographie des formations suivies selon la localisation des centres
- Obtenir une brève appréciation de la formation suivie par l'animateur

Demandes de formation à la FASe

Interrogation des Communes sur ce sujet dont le processus n'est pas toujours très clair

La FCLR souhaiterait une clarification des différents types de formations, celles qui se rapportent à la formation professionnelle continue et celles plutôt liées au développement personnel.

Une remarque est émise par l'Etat qui estime que la commission devrait mener une réflexion et évaluer si la formation proposée au personnel de la FASe lui permet de répondre efficacement aux missions énoncées dans le contrat de prestations.

Après un débat fourni, la Commission a chargé Madame Marie-Christine Kluker, responsable de la formation, de mener une réflexion concernant, d'une part, le changement dans la procédure de cheminement des demandes de formation et, d'autre part, concernant la fixation d'échéances en matière de demande de formation dans le calendrier annuel. Elle informera la Commission de sa proposition qui sera transmise au Bureau de la FASe, que la Présidente de la Commission informera du contenu du débat.

La formation des bénévoles

La FCLR a présenté son catalogue des formations proposées aux membres des comités de Centres. Il contient notamment les tâches liées à la trésorerie, à la gestion, à la présentation des bilans, à la conduite de réunion, à l'élaboration et à l'évaluation d'un projet.

Formation obligatoire en méthodologie de projets

Le sujet de cette formation a été mal perçu par bon nombre de professionnels qui estiment avoir suivi un enseignement poussé en ce qui concerne la méthodologie de projet dans le cadre de leurs études. Par ailleurs, de nombreuses critiques ont été formulées concernant le manque de pédagogie et d'interactivité. Le séminaire n'a pas amené de nouvelles connaissances. La qualité des ateliers a été variable en fonction de la qualité du groupe et de l'attente de chaque participant. Le caractère obligatoire de cette formation a été également remis en question.

L'administrateur de la FASE déclare qu'un tiers des animateurs n'ont pas reçu cette formation durant leurs études. Il ajoute qu'un tiers des participants a exprimé un avis très favorable à propos de ce séminaire.

La FCLR signale qu'au niveau des membres de comités, le bilan a été positif, riche, pour l'acquisition de connaissances et pour le partage entre les différents participants. La collaboration entre membres de comité et professionnels n'est pas toujours facile, or le travail conjoint entre bénévoles et professionnels est très important. Elle rappelle également qu'elle organise, depuis 2003, des cours sur l'élaboration d'un projet institutionnel, sur son suivi et son évaluation.

L'Etat fait remarquer que même si les animateurs sont formés à la méthodologie de projet dans le cadre de leurs études, il est très important qu'ils puissent développer une culture commune au sein de la FASE. Il signale que le fait de pouvoir partager des compétences spécifiques qui permet d'aboutir à un diagnostic partagé est essentiel.

Lors de la réunion du 5 décembre 2008, le débat sur la méthodologie de projet a continué dans une discussion entre les différents partenaires, lié à l'incompréhension des objectifs du séminaire. Cette réunion a été un moment d'échanges d'avis plutôt que de prise de décisions.

La commission a suspendu ses réunions, comme toutes les commissions de la FASE.

*Christine Bakker
Kete Flück
Jackie Tanaka*

PROTOCOLE FASE - POLICE

Protocole de collaboration et d'intervention entre la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), le Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports de la Ville de Genève et le Département des Institutions de l'Etat de Genève.

Le protocole, signé le 1^{er} juillet dernier, est le fruit d'un travail de concertation de deux ans entre les institutions signataires. Ce document précise les missions de chacun et les cadres d'intervention lors notamment de cas de violence ou de délinquance. Inspiré du protocole établi par le Département de l'Instruction Publique et celui des Institutions concernant les interventions policières en milieu scolaire, ce protocole apporte des réponses aux questions que se posent tant les membres de la FASe ou de la DÉJ, professionnels et bénévoles, que les membres de la police cantonale, quant à la façon dont devraient se vivre les relations.

Le cadre de référence proposé est fondé sur les règles existantes et l'observation des pratiques et des besoins. En fixant les procédures d'intervention et de collaboration selon la typologie des contextes, le protocole a pour but de clarifier les procédures et apporter les réponses les plus adaptées.

Ce document restera évolutif. A cet effet, un groupe de suivi est constitué afin de pouvoir recommander aux signataires des adaptations aux besoins de la FASe, de la DÉJ et des services de police.

LE GROUPE DE RÉVISION DE LA CCT

Les négociations afférentes à la Convention collective de travail de la FASE, à laquelle nous participons en qualité d'employeur avec un représentant de l'Etat, un de l'ACG et un représentant de la FASE, s'est réunie à dix reprises, les 22 janvier, 5 et 19 mars, 9 et 30 avril, 21 mai, 4 et 25 juin, 26 novembre, 10 décembre 2008.

Les objets traités furent, notamment :

- la formation et le perfectionnement professionnel, le taux d'occupation et la décharge horaire
- l'équivalence des formations
- la contribution financière en cas de fin des rapports de service et les modalités de remboursement
- les mandats spécifiques
- les entretiens périodiques réguliers
- la consommation de substances illicites et licites sur le lieu de travail
- la suppression des visites médicales
- le congé maternité
- les fonctions agréées et leurs cahiers des charges
- les congés sans traitement
- la forme du contrat de travail
- les transferts internes et la mobilité professionnelle
- la procédure d'engagement
- l'arythmie et ses modalités d'application
- les responsables des lieux
- les associations de centres et les lieux conventionnés

Les séances furent toujours très courtoises mais âprement disputées, ce qui finalement est tout à fait normal dans ce type de négociations.

BILAN ET PERSPECTIVES

Quel bilan tirer de cette année ? En lisant les rapports d'activités des Centres, nous ne constatons aucune transformation radicale ou significative en 2008. Les équipes et les comités de gestion ont pu développer leurs activités, voire créer de nouvelles actions. Dans l'ensemble, les différents publics fréquentant nos lieux d'animation en sont satisfaits.

Mais alors ? Ce que nous devons relever, notamment dans les paroles des Présidents et Présidentes d'associations, après la colère de l'automne, c'est la crainte, le doute, ou pour le moins l'expectative quant aux décisions qui seront prises par la nouvelle majorité du Conseil de Fondation de la FASE. Que va-t-il se passer lors des votes sur les dossiers brûlants qui arrivent ? Par exemple la réallocation des ressources entre les Centres, le TSHM et les nouveaux projets, l'arrivée des assistants socio-éducatifs dans la structure, la collaboration entre le GIAP et la FASE pour une prise en charge des enfants après l'école, etc. Il y a également les exigences introduites par le Contrat de prestations, l'évaluation des actions et des nouveaux domaines. Par souci d'égalité de traitement, faut-il développer des normes ou des standards applicables à tous, comme l'unification des tarifs des centres aérés ?

Quid de l'associatif ? Nous avons misé sur le projet institutionnel de la FCLR pour renouveler le dynamisme des associations fédérées. Nous devons constater que l'effet escompté ne s'est pas fait sentir. Les politiques des associations sur les thèmes communs ne sont pas encore unies. Est-ce que les centres attendent

que d'autres le décident ou l'imposent ?

La modification de la loi J611 en soi ne change pas grand-chose ... Elle donne la majorité à ceux qui ont toujours eu le pouvoir, c'est-à-dire les autorités politiques et pourvoyeuses de fonds. Les choses sont plus claires aujourd'hui. Les associations de Centres sont au service d'une politique cantonale et communale de la jeunesse. Elles ont le choix de mettre leurs énergies et leurs compétences au service de cette politique, voire de l'influencer, par l'expertise qu'elles ont du terrain, ou celui de sortir du jeu.

Les associations ont leur destin en main.

«Quelles sont les raisons d'espérer ou à quoi bon s'obstiner ?»
Gabriel Bender, conclusion de son intervention lors du Forum FCLR du 11 octobre 2008.

Le projet institutionnel qui s'élabore pour la FASE, souhait de la FCLR depuis plusieurs années, est peut-être une des raisons d'espérer.

Il est temps de se prononcer sur le rôle que les associations désirent jouer dans l'avenir de l'animation socioculturelle. Souhaiteraient-elles être fédérées et représentées par une Fédération forte d'une politique concertée et d'une assemblée générale dont les décisions sont respectées par tous ses membres ? Si c'est le cas, la Fédération aura des arguments qui pèseront auprès des partenaires de la FASE. Ou les associations souhaiteraient-elles être indépendantes les unes par rapport aux autres ? Dans ce dernier cas, la Fédération peinera à être une

force de proposition «qui compte» dans les discussions avec les partenaires.

Un autre enjeu pour un avenir proche est la définition d'un cadre commun précisant les tâches et les responsabilités des comités de gestion, ainsi que le développement des projets institutionnels des Centres. Il s'agira de mettre l'accent sur les besoins identifiés des populations, les actions mises en œuvre pour y répondre, actions accompagnées de leurs objectifs et de critères pertinents pour les évaluer.

La connaissance par les membres des associations et des comités de leur réalité locale est l'un des atouts majeurs des bénévoles pour une collaboration avec les partenaires de l'Etat et des Communes.

La FCLR assurera son rôle et ses responsabilités. Nous formulons le souhait que les autres partenaires de la FASe fassent de même et que les transformations en cours seront bénéfiques aux populations de nos quartiers, de nos communes.

«L'action volontaire est une force créatrice et médiatrice qui :

*Respecte la dignité de toute personne, reconnaît sa capacité d'être acteur de sa propre vie et d'exercer son droit de citoyen
Contribue à résoudre les problèmes sociaux
Construit une société plus humaine et plus juste.»*

*Citations tirées de la déclaration universelle
sur le volontariat,
Paris, le 14 septembre 1990*

LES RAPPORTS FINANCIERS

Rapport du trésorier

Avec CHF 457'073.78 de charges et CHF 456'391.25 de recettes, l'exercice 2008 se clôt par un déficit de CHF 682.53.

Les dépenses sont supérieures de CHF 59'038.83.- par rapport à celles de l'exercice 2007. Sans tenir compte des subventions redistribuées et des charges exceptionnelles, cet écart important est de l'ordre de CHF 65'000.- Il est dû en premier lieu par la décision de financer à hauteur de CHF 50'000.- le mandat du Projet institutionnel de la FASE, différence qui se retrouve sous la rubrique «Honoraires et prestations de service». Le solde de CHF 15'000.- se compose, pour les postes essentiels, de CHF 4'700.- pour le renouvellement du site Internet, de CHF 1'800.- pour le nouveau logo FCLR, CHF 1'850.- pour les honoraires de juristes, de CHF 2'500.- octroyés à la FAGE pour la campagne de la Constituante et le soutien des candidats FCLR, de CHF 1'500.- pour le Forum FCLR et enfin de CHF 2'200.- pour la constitution du fonds d'investissement suite à l'achat de deux ordinateurs pour le secrétariat de la Fédération.

Les recettes courantes sont en en augmentation de CHF 43'444.- Un changement de méthode comptable de la FASE ne permet pas de comparer directement poste par poste.

Le montant de CHF 39'689.85 sous la rubrique «Autres contributions» correspond à CHF 12'000.- de cotisations des centres et d'un montant de CHF 27'689.85 qui est la contrepartie des charges de personnel payées par la FASE au compte de la FCLR. Cette

somme était auparavant prise en compte dans les subventions. A noter également que le montant de CHF 357'321.65 sous la rubrique «Subvention cantonale» inclus CHF 50'000.- de la subvention spéciale qui est utilisée pour la note d'honoraire du projet institutionnel.

Le total du bilan au 31 décembre 2008 s'élève à CHF 141'806.24 et le capital est de CHF 86'167.52

Bernard Dosso, Trésorier

BILAN

ACTIF	31.12 2008	Ecart/07	31.12 2007
TOTAL DISPONIBLE	42'137.69	9'969.57	32'168.12
Caisses	-	-72.70	72.70
Compte de chèques postaux	42'137.69	10'042.27	32'095.42
TOTAL AVOIR	1'240.95	1'197.95	43.00
Débiteurs	1'240.95	1'197.95	43.00
TOTAL ACTIFS TRANSITOIRES	95'045.55	33'209.10	61'836.45
Charges payées d'avance	5'792.20	812.25	4'979.95
Produits à recevoir	89'253.35	32'396.85	56'856.50
TOTAL PATRIMOINE FINANCIER	3'382.05	2'045.10	1'336.95
Matériel informatique	13'410.10	4'204.95	9'205.15
Fonds d'amortissement matériel informatique	-10'028.05	-2'159.85	-7'868.20
TOTAL ACTIF	141'806.24	46'421.72	95'384.52
		-	
PASSIF	31.12 2008	Ecart/07	31.12 2007
TOTAL PROVISIONS	4'204.95	1'669.25	2'535.70
Fonds d'investissement matériel informatique	4'204.95	1'669.25	2'535.70
TOTAL PASSIFS TRANSITOIRES	52'116.30	45'435.00	6'681.30
Charges à payer	2'116.30	-4'565.00	6'681.30
Charges estimées à payer	50'000.00		
TOTAL FONDS PROPRES	86'167.52	-	86'167.52
Capital	86'167.52	14'912.30	71'255.22
Report bénéfices exercice précédents	-	-	-
TOTAL PASSIF	142'488.77		
Exédent de charge (-) recettes (+)	-682.53	-15'594.83	14'912.30
	141'806.24	46'421.72	95'384.52
COMPTE D'EXPLOITATION	31.12 2008	Ecart/07	31.12 2007
TOTAL CHARGES	457'073.78	59'038.83	398'034.95
TOTAL RECETTES	456'391.25	43'444.00	412'947.25
EXEDENT DE CHARGES (-) RECETTES (+)	-682.53	-15'594.83	14'912.30

CHARGES	31.12.2008	Ecart/07	31.12.2007
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	337'485.10	2'619.45	334'865.65
Traitements	335'136.70	4'986.85	330'149.85
Autres charges de personnel	2'348.40	-2'367.40	4'715.80
TOTAL BIENS, SERVICES & MARCHANDISES	113'183.83	60'427.83	52'756.00
Fournitures de bureau, documentation	2'406.20	-396.85	2'803.05
Mobilier, machines, véhicules	1'640.65	1'147.75	492.90
Autres fournitures et marchandises	400.30	127.25	273.05
Services tiers pour entretien mobilier	291.60	-253.20	544.80
Loyer, fermages et redevances	20'364.68	-137.42	20'502.10
Dédommagements	2'159.40	-606.40	2'765.80
Honoraires et prestations de service	69'836.15	52'400.00	17'436.15
Frais association/animation	16'084.85	8'146.70	7'938.15
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DIVERS	6'364.80	2'063.50	4'301.30
Amortissements ordinaires	2'159.85	-141.45	2'301.30
Constitution fonds d'investissement	4'204.95	2'204.95	2'000.00
TOTAL SUBVENTIONS REDISTRIBUEES	-	-5'089.00	5'089.00
Subventions redistribuées	-	-5'089.00	5'089.00
TOTAL DES CHARGES COURANTES	457'033.73	60'021.78	397'011.95
Charges exceptionnelles	40.05	-982.95	1'023.00
TOTAL DE CHARGES	457'073.78	59'038.83	398'034.95
RECETTES	31.12.2008	Ecart/07	31.12.2007
TOTAL REVENUS DES BIENS ET DIVERS	39'955.55	23'959.15	15'996.40
Revenus des biens	83.90	15.50	68.40
Revenus divers	181.80	-5.95	187.75
Autres contributions	39'689.85	23'949.60	15'740.25
TOTAL SUBVENTIONS ACQUISES	411'900.00	16'449.15	395'450.85
Subventions cantonales	396'575.00	16'449.15	380'125.85
Subventions communales	15'325.00	-	15'325.00
TOTAL FONDS D'INVESTISSEMENT	2'535.70	1'035.70	1'500.00
Dissolution fonds d'investissement	2'535.70	1'035.70	1'500.00
TOTAL DES RECETTES COURANTES	454'391.25	41'444.00	412'947.25
Recettes exceptionnelles	2'000.00	2'000.00	-
TOTAL DES RECETTES	456'391.25	43'444.00	412'947.25
RESULTAT, (-) = Bénéfice, (+) = Perte	682.53	15'594.83	-14'912.30

Comptes corrigés après vérification des comptes du 1er avril 2009 par Motoo Tanaka et Joël Basler

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2008

Conformément au mandat de l'assemblée générale du 24 avril 2008, les soussignés ont procédé, en date du 1er avril 2009, à la vérification des comptes de la Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres, pour l'exercice 2008.

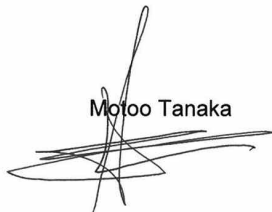
Les comptes, les pièces justificatives et le compte courant PostFinance nous ont été présentés et commentés par M. Bernard Dosso, trésorier et Mme Florence Fragnière, secrétaire administrative.

Nous avons effectué divers pointages sur plusieurs périodes et avons trouvé une parfaite concordance entre les justificatifs et les écritures comptables. L'ensemble de la comptabilité de cet exercice est parfaitement en ordre conformément aux statuts et à la législation.

Nous tenons à remercier Mme Florence Fragnière et M. Bernard Dosso, trésorier, pour le travail accompli et vous proposons de donner entière décharge au Comité pour l'exercice écoulé.

Genève, le 1er avril 2009

Les vérificateurs aux comptes

Motoo Tanaka


Joël Basler




«L'action volontaire est une force créatrice et médiatrice qui :

*Respecte la dignité de toute personne,
reconnaît sa capacité d'être acteur de sa propre vie
et d'exercer son droit de citoyen
Contribue à résoudre les problèmes sociaux
Construit une société plus humaine et plus juste.»*

*Citations tirées de la déclaration universelle sur le volontariat,
Paris, le 14 septembre 1990*